

« Puis-je déjà enseigner ? Sinon, que faire ? »

Pour enseigner, il faut disposer :

Pour les cours généraux dans l'enseignement fondamental et secondaire :



De certains titres de bachelier ou master, avec éventuellement un titre pédagogique.

Pour les cours techniques et pratiques dans l'enseignement secondaire :



D'une expérience utile reconnue, avec éventuellement un titre pédagogique ;



D'un certificat de qualification et de l'expérience utile reconnue, avec éventuellement un titre pédagogique ;



D'un CESS + certificat de qualification + expérience utile reconnue, avec éventuellement un titre pédagogique ;



Du titre de bachelier ou master, avec éventuellement un titre pédagogique et de l'expérience utile reconnue.

Comment faire reconnaître son expérience utile ?



Pour obtenir cette reconnaissance, vous devez introduire votre dossier auprès de l'administration via la plateforme VALEXU :

https://www.enseignement.cfwb.be/VALE_PUBLIC_WEB/faces/accueil/index.jsp

Pour obtenir un complément de formation :

Vous avez besoin d'un complément de formation ou de valoriser certains acquis d'expériences professionnelles ? L'Enseignement de Promotion Sociale peut vous permettre d'acquérir différentes certifications tout en tenant compte de votre profil, à savoir :

- » Un titre complémentaire (Certificat de Qualification, bacheliers,...)
- » Le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques ;
- » Le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur ;
- » La connaissance suffisante, voire approfondie d'une langue étrangère (UE9 à UE12) pour enseigner ou non en immersion.

Pour savoir quelles fonctions vous pouvez exercer :

» Dans l'enseignement, les cours sont liés à des fonctions. Les diplômes (titres) obtenus permettent d'exercer certaines d'entre elles mais pas d'autres. Pour savoir à quelle(s) fonction(s) un titre donne accès, rendez-vous sur : <https://bit.ly/3gSZltq>

» Grâce à ces informations, vous pourrez postuler plus facilement sur : www.jobecole.be dans les domaines qui y sont proposés.

